

DELIBERATION n° CS 07 09 25
Séance du 30 Septembre 2025

BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 10

Procuration :

Absent : 9

Date de la convocation

Le 19 Septembre 2025

Date d'affichage

Le mardi 30 Septembre 2025 à 10h00, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : sans objet

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES, Jean-Paul FORMENT, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Didier DUPRONT, M. Jean-Pierre SALERS

Le taux du livret A ayant baissé au cours de l'exercice 2025, entraîne une modification de répartition des annuités constantes, entre capital et intérêt, sur des prêts consentis auprès de la Banque des Territoires. Ce mécanisme entraîne donc une augmentation de remboursement de capital en 2025 sur le budget eau. Pour équilibrer la section d'investissement, l'augmentation de remboursement de capital sera traitée par diminution d'investissement sur l'exercice. Par ailleurs, il y a lieu de revoir en dépenses et recettes, l'enveloppe de redevance de l'AEAG à leur reverser suite au changement de tarif.

Décisions modificatives - TRIGONE-EAU DU GERS- 2025
DM 2 - Evolution capital livret A+ Régul. Redevance eau - 30/09/2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	Montant	<i>Article(Chap)</i> - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	10 000,00		
2031 (20) : Frais d'études - 00019	-10 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	Montant	<i>Article(Chap)</i> - Opération	Montant
701249 (014) : Revers. ag. eau redev. pollution d'origine domest.	75 000,00	701241 (70) : Redevance pour pollution d'origine domestique	75 000,00
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. modernisation réseaux coll.	15 000,00	706121 (70) : Redevance pour modernisation réseaux de collecte	15 000,00
Total dépenses :	90 000,00	Total recettes :	90 000,00
Total Dépenses	90 000,00	Total Recettes	90 000,00

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE et DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget Eau telle que présentée ci-dessus.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.